REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROJET DE STABILISATION ET RELEVEMENT DE L'EST DE LA RDC
« STAR-EST »
Coordination Générale

TERMES DE REFERENCE

RECRUTEMENT DE TROIS (3) CONSULTANTS INDIVIDUELS POUR LA REALISATION DE Vingt-deux (22) PLANS DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES) STANDARD (GENERIQUE) DES AXES ROUTIERS DE DESSERTE AGRICOLE, DES CENTRES DE SANTE ET DES ECOLES A REHABILITER DANS LES TROIS (3) PROVINCE D'ITURI (IRUMU & DJUGU), NORD-KIVU (BENI VILLE & TERRITOIRE) ET SUD-KIVU (MWENGA & KALEHE)

Février 2025

1. Contexte

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un prêt d'un montant de (250 millions de dollars) de l'Association Internationale de Développement (IDA) au titre de Financement du Projet de Stabilisation et de Relèvement de l'Est de la RDC (« le projet » ou « STAR-Est »).

L'objectif du Projet est de soutenir la stabilisation et le relèvement par (i) la fourniture d'infrastructures socio-économiques communautaires de base à petite échelle ; (ii) la réinsertion socio-économique des personnes associées aux groupes armés dans leurs communautés dans les zones ciblées des provinces d'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu et (iii) le renforcement des administrations provinciales.

La justification économique du projet est basée sur les éléments suivants : La nécessité de jeter les bases d'un relèvement à plus long terme en créant une plate-forme de projet décentralisée de stabilisation, intégrée dans l'administration provinciale, combinée au renforcement des systèmes de gestion des finances publiques afin que les recettes de l'État puissent garantir la pérennité de l'action.

Par la nature, les caractéristiques et l'envergure des activités envisagées dans le cadre de sa mise en œuvre, le Projet STAR-EST est potentiellement associé à des risques et impacts environnementaux et sociaux jugés élevé. C'est pourquoi il est classé « projet à risque élevé selon les critères de classification environnementale et sociale du nouveau Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale.

La pertinence des normes environnementales et sociales se présente de la manière suivante :

- Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux / Pertinent
- Mobilisations des parties prenantes et information / Pertinent
- Main-d'œuvre et conditions de travail / Pertinent
- Efficience des ressources, prévention et gestion de la pollution / Pertinent
- Santé et sécurité des populations / Pertinent
- Acquisition de terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation involontaire / Pertinent
- Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques / Pertinent
- Peuples autochtones, Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées / Pertinent
- Patrimoine culturel / Pertinent
- Intermédiaires financiers / Non pertinent ou non applicable

Dans le cadre du projet STAR-EST de la République Démocratique du Congo (RDC), il est prévu des travaux de réhabilitation/construction des écoles et formations sanitaires ainsi que la réhabilitation des axes routiers de desserte agricole dans la province d'Ituri (territoires d'Irumu et de Djugu), Nord-Kivu (Beni ville et territoire) et Sud-Kivu (territoires de Mwenga et Kalehe).

La cartographie se présente de la manière ci-dessous :

Pour la province d'Ituri, un consultant pour réaliser 6 PGES dont :

1. Un Plan de Gestion Environnementale et Sociale pour l'axe routier de desserte agricole du territoire d'Irumu :

   Tsekele-Bavi-Songolo-Kombokabo (49 km)
2. Un Plan de Gestion Environnementale et Sociale pour l'axe routier de desserte agricole du territoire de Djugu :

   Centrale Solenyama - Katoto- Largu (50 km)
3. Quatre (4) Plans de Gestion Environnementale et Sociale pour les écoles et centre de santé du territoire d'Irumu et Djugu

Centres de Santé retenus

Formations sanitaires			
Territoire d'Irumu (2 PGES)			
N°	Nom de la FOSA	Groupement	Village
01	Centre de santé Kabona	BOLOMA	Kabona
02	CSR de Songolo	BAVIBA	Songolo
Territoire de Djugu (2 PGES)			
03	CSR KPARNGANZA	LOGA	Tchumbu
04	CSR de BLukwa Etat	BUKU	Seseti

Pour la province du Nord-Kivu (7 PGES à réaliser) par un consultant

1. Un Plan de Gestion Environnementale et Sociale pour l'axe routier de desserte agricole dans le territoire de Beni :

   Maboya - Mabalako - Kambia - Cantine- Riv.Biena (50 km)
2. Deux (2) Plans de Gestion Environnementale et Sociale pour des axes routiers de la ville de Beni :
   - **Axe Kuka - Aéroport Mavivi (12km)**
   - **Boulevard Beu Sur Le Tronçon Rn4 – Rn2 Via Le Rond-Point Deux Doigt (2,3 km)**
3. Quatre (4) Plans de Gestion Environnementale et Sociale pour les centres de santé retenus :

Formations sanitaires (4 PGES)				
N°	Nom de la FOSA	Secteur/Chefferie/Commune	Groupement /Quartier	Village/ Cellule
01	CS ALUNGUPA	RUWENZORI	MALAMBO	ALUNGUPA
02	CS MABUKU	BASHU	MALIO	KAHIMBI
03	CS IRANGO	BENI MBAU	BASWAGHA MADINE	IRANGO
04	CS TAMENDE	MULEKERA	TAMENDE	KILEMBO

Pour la province du Sud-Kivu (9 PGES à réaliser) par un consultant

1. Deux (2) Plan de Gestion Environnementale et Sociale pour des axes routiers de desserte agricole du territoire de Kalehe centre :
   - **Ihusi-Buhesi-Bulungu (7 km) ;**
   - **Ihusi-Musinga-Bulingi (pont VIANE) (12km)**

2. Quatre (4) Plan de Gestion Environnementale et Sociale pour l'axe routier de desserte agricole du territoire de Minova :
    - **Minova-Bulenga-Chondo(Eglise Nazaien) (15 km)**
    - **Kasunyu-pont Mubimbi-Minova(jonction Buhanga) (5 km)**
    - **Kasunyu-Kihata-Mutugirwa (6 km)**
    - **buganga-kisinji- bwisha- kirere/nyakalenga (8,8 km)**
3. Trois (3) Plan de Gestion Environnementale et Sociale pour les écoles dans le territoire de Mwenga et Kalehe (3 IDB) :

Ecoles

Chefferie de Luhwindja (1 PGES)			
	Nom de l'école	**Groupement**	**Localité**
01	EP Kabingu	CHINI YA KILIMA	Sizabo
Chefferie de Burhinyi (1 PGES)			
02	EP Lunungu	NTONDO	Humba
Chefferie de Bitale (1 PGES)			
03	EP Bitale		

La consistance des travaux à réaliser se présente de la manière suivante :

Pour les écoles

Le projet prévoit de Construire un bâtiment de six salles de classe, un bureau, un bloc sanitaire de six portes avec une fosse septique

Pour la formation sanitaire

Le projet prévoit de construire un bâtiment qui comprend la maternité, salle d'opération, salle d'hospitalisation, la salle de soin et les bureaux de consultation du personnel soignant.

Pour l'axe routier

Le projet prévoit la réouverture de la route sur des tronçons envahis par les herbes et présentant des rétrécissements, le reprofilage longitudinale et transversale (profil en long et en travers) avec ou sans apport par endroit (terrassement), la réhabilitation de la route par endroit n'ayant pas des fossés latéraux ou/et saignées et la construction et/ou réparation des dalots et passerelles.

Conformément aux normes et exigences de la Banque mondiale et des lois nationales, une évaluation environnementale et sociale préalable (screening environnemental et social) permettra PROCESSUS de RECRUTEMENT

Le choix du Consultant se fera par la méthode « sélection consultant individuel » réviser en 2020. Le screening permet de définir le niveau des risques et impacts environnementaux et sociaux qui y sont liés et les outils de sauvegarde à déployer pour maitriser les risques a été réalisé. Cette évaluation environnementale et sociale préalable (screening environnemental et social) a classé les des travaux de réhabilitation/construction des IDB identifiées et les axes routiers de dessertes agricoles prioritaires sélectionnés dans les territoires retenus de trois (3) provinces d'Ituri, Nord-Kivu et Sud-Kivu pour cette phase d'urgence jusqu'au 31 décembre 2024 comme étant classé à risque environnemental et social **modéré**, dont l'outil de sauvegarde à déployer pour maitriser les risques est un Plan de Gestion Environnementale et Sociale des Travaux (PGES). C'est dans ce cadre qu'il est prévu de recruter trois (3) Consultants

Individuels ayant pour mandat principal, la réalisation des Plans de Gestion Environnementale et Sociale des Travaux (PGES).

4. Objectifs du plan de gestion environnementale et sociale des travaux (PGES)

Objectifs globaux :

Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale des travaux (PGES) consiste à décrire en détail les mesures d'atténuation et de suivi ainsi que des dispositions institutionnelles à prendre durant la mise en œuvre et l'exploitation des sous-projets « de réhabilitation/construction des écoles et formations sanitaires ainsi que les axes routiers de desserte agricoles dans les territoires retenus de trois provinces en savoir Ituri, Nord-kivu et Sud-Kivu en phase d'urgence pour anticiper ou éviter ou éliminer les risques et impacts environnementaux et sociaux néfastes, les compenser ou les ramener à des niveaux acceptables. Le PGES a pour objectif de s'assurer de l'efficacité des mesures préconisées en fonction des attentes des différents partenaires impliqués. Il prend en compte la surveillance et le suivi environnemental et social dont les détails y seront présentés à cet effet.

Le PGES inclura aussi les dispositions d'Hygiène, Santé et Sécurité visant à anticiper et à réduire les risques (notamment en matière d'accidents professionnels et de risques sanitaires) mais aussi à favoriser la responsabilisation en matière de Santé et Sécurité au Travail et le bien-être au travail.

Objectifs spécifiques :

- Décrire l'état initial de la zone d'influence,
- Décrire les activités à réaliser lors des travaux particulièrement ceux qui auront un impact sur l'environnement, la santé, la sécurité et le social,
- Identifier et évaluer les impacts environnementaux et sociaux,
- Consulter le public (particulièrement les riverains),
- Elaborer le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) qui propose (i) les mesures d'atténuation, de compensation, et de bonification des impacts E&S identifiés (y compris les mesures d'hygiène, santé et sécurité), (ii) le dispositif de suivi de la mise en œuvre de ces mesures et (iii) l'évaluation des coûts afférents à la mise en œuvre de ces mesures. Chaque mesure d'atténuation devra être décrite avec des détails techniques, en spécifiant clairement le type d'impact auquel elle se rapporte et les conditions dans lesquelles elle doit être prise.
- Fournir un support de base qui va permettre aux différentes personnes chargées de l'encadrement du chantier d'instruire les travailleurs sur les risques prévus et les mesures à prendre,
- Fournir un guide pour répondre à la réglementation nationale et aux normes et directives de la Banque mondiale et autres normes internationales en matière d'hygiène, santé et sécurité sur le lieu du travail dans le cadre desdits travaux.

5. Résultats attendus :

- L'état initial de la zone d'influence a été décrit ;

- Les activités à réaliser lors des travaux ont été décrites ;
- Les impacts ont été identifiés et évalués ;
- Le public particulièrement les riverains ont été consultés ;
- Les sources des risques sécuritaires et sanitaires ainsi que les risques y afférents ont été identifiés
- Les risques ont été évalués
- Les mesures à mettre en place ont été identifiés
- Le PGES Générique a été élaboré (les mesures d'atténuation, de compensation, et de bonification des impacts identifiés)
- Le PGES Générique a été validé ;

6. Méthodologie d'exécution

La méthodologie pour le PGES portera principalement sur :

- La recherche documentaire, tout en indiquant les structures auprès desquelles celle-ci se fera ou les documents et sites webs consultés.
- La collecte des données complémentaires sur le terrain et préciser les méthodes, les techniques et les outils à utiliser.
- La compilation, traitement et l'analyse des données,
- L'identification et évaluation des impacts environnementaux et sociaux et des risques sécuritaires et sanitaires ;
- La concertation avec les parties prenantes et indiquer personnes qui seront consultées ;
- L'élaboration d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale des travaux (présentation des mesures d'atténuation, de compensation, et de bonification des impacts identifiés) ;

7. Responsabilités/tâches du consultant

a) Mener une description des caractéristiques biophysiques de l'environnement affecté ;

b) Préciser le type d'écosystème mais aussi d'autres sites qui pourraient être affectés tels que ceux qui représentent une valeur culturelle (le cas échéant) ;

c) Mettre en évidence les contraintes environnementales et sociales majeures qui nécessitent d'être prises en compte au moment de l'installation du chantier, durant les phases des travaux et pendant leur exploitation ;

d) Identifier et évaluer les impacts environnementaux et sociaux potentiels ainsi que les facteurs des risques sécuritaires et sanitaires et des interactions entre ces facteurs et recommander des mesures d'atténuation, de compensation et de bonification appropriées, y compris les estimations de coûts ;

e) Evaluer les besoins de collecte des déchets solides et liquides, leur élimination ainsi que leurs modes de gestion en mettant un accent particulier sur les déchets biomédicaux de laboratoire et les déchets chimiques (tels que les réactifs périmés) ;

f) Elaborer les procédures d'urgence et de prise en charge sanitaire ;

g) Identifier les responsabilités et acteurs pour mettre en œuvre les mesures de mitigation proposées ;

h) Evaluer la capacité à mettre en œuvre les mesures d'atténuation proposées, et faire des recommandations appropriées, y compris les besoins en formation et en renforcement des capacités ainsi que leurs coûts ;

i) Préparer le rapport du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) des travaux et évaluer les coûts y afférant ;

j) Le PGES doit contenir:

i. Des mesures réalistes et économiquement avantageuses d'atténuation destinées à éviter, à supprimer, à atténuer ou à compenser les impacts environnementaux et sociaux potentiels résultant des activités ;
ii. Un dispositif d'hygiène, santé et sécurité qui se basera sur les directives environnementales, sanitaires et sécuritaires du Groupe de la Banque mondiale en la matière et un plan de gestion des déchets (y compris les déchets dangereux, si requis)
iii. Un programme de suivi et de surveillance environnemental ;
iv. Les responsabilités institutionnelles pour l'exécution des mesures d'atténuation ;
v. Les besoins en formation ;
vi. Les dispositions de gestion des plaintes prenant aussi en comptent les aspects de violences basées sur le genre, exploitation et abus sexuel et harcèlement sexuel ;
vii. Une procédure d'information et de consultation du public ;
viii. Une estimation des coûts pour toutes ces activités ; et
ix. Le calendrier pour l'exécution du PGES ;

k) Préparer une annexe qui comprendra : les références bibliographiques, les résultats des consultations (sujets abordés, observations, suggestions, liste des personnes consultées, etc.), le TDR de l'étude, etc.

l) Organiser des Consultations publiques

m) Le plan d'urgence ;

n) Le plan de gestion des déchets.

8. Durée et lieu de prestation

La durée de la prestation est de 24 jours ouvrables de travail en RDC.
La prestation aura lieu en République Démocratique du Congo, dans la Province de Kinshasa.

9. Rapport

a) Le rapport PGES sera concis, précis et centré sur les diagnostics, les conclusions et les actions recommandées, avec cartes, images de l'état initial et tableaux de synthèse. Il sera complété par des annexes contenant toutes les données d'appui, analyses complémentaires, les procès-verbaux, images et résumés des consultations publiques et listes des participants aux consultations publiques signées et des personnes rencontrées.

b) La version définitive du rapport, avec toutes leurs annexes, devra être disponible en version papier et en version soft modifiable (Word/Excel/ficher SIG) sur CD et USB.

c) La structure minimale du rapport PGES sera la suivante :

Page de garde ;
Table des matières ;
1. Résumé exécutif

1.1. Présentation du sous-projet
1.2. Justification du sous-projet
1.3. Etat initial de l'environnement du sous-projet
1.4. Impacts potentiels du sous-projet
Impacts positifs majeurs
Impacts négatifs majeurs
1.5. Mesures d'atténuation des impacts
1.6. Plan de gestion environnementale et sociale
Objectif du PGES
Responsabilité de la mise œuvre
Procédures de suivi
2 INTRODUCTION
2.1. Contexte et description du projet
2.2. Objectif du PGES des travaux
2.3. Moyens humains et matériels mobilisés
Moyen humain
Moyens matériels
2.4. Durée des travaux
3. PRINCIPAUX IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX
3.1. Impacts positifs
3.2. Impacts négatifs
4. PROGRAMME DE BONIFICATION ET D'ATTENUATION
4.1. Phase d'Installation de Chantier
4.2. Phase de construction
5. PROGRAMME DE SUIVI ET INITIATIVES COMPLEMENTAIRES
5.1 Organisation du chantier
Règlement Intérieur
Aménagement des Horaires de Travail
5.2 Gestion des bruits et poussières
5.3. Gestion de la Pollution des Eaux et des Sols
5.4. Gestion des Déchets
5.4.1. Déchets Solides
5.4.2. Déchets Liquides
5.4.3. Déchets biomédicaux des centres de santés
5.5. Gestion de l'Eau et de l'Assainissement
6. DISPOSITIONS LEGALES ET INSTITUTIONNELLES
6.1. Dispositions légales
6.2. Cadre institutionnel
6.3. Procédures de surveillance
6.4. Prise en compte de l'environnement et le social dans le rapport mensuel
7. Dispositions sociales particulières (Gestion des plaintes, prévention des violences basées sur le genre, violence contre les enfants, Prise en compte des groupes des personnes vulnérables, information et consultation du public)
7.1. Gestion des plaintes
7.2. Prévention des violences basées sur le genre et des violences contre les enfants
7.3. Prise en compte des groupes des personnes vulnérables
7.4. Information et consultation du public
8. PLAN DE SENSIBILISATION ET FORMATION

9. ESTIMATION DES COUTS
10. ECHEANCIER DE MISE EN ŒUVRE DU PGES
11. CONCLUSION
ANNEXES

d) La structure minimale de la présentation des dispositifs d'Hygiène, Santé et Sécurité à inclure dans le PGES sera la suivante :

1. Principaux risques générés par les activités et les mesures à prendre
    1.1 Les facteurs de risque
    1.2 Interaction entre les différents facteurs
    1.3 Tableau d'évaluation des risques et présentation des mesures
2. Mesures de prévention, de sécurité et de sante
    2.1 Protections individuelles
    2.2 Protections collectives
    2.3 Consignes particulières, renforcement des capacités et sensibilisation
    2.4 Secours médical d'urgence et surveillance médicale
    2.5 Sécurité routière, plan de circulation et accès au site des travaux
    2.6 consignes de sécurité pour les engins et outils de chantier
    (Exemples selon que le cas va échoir : les engins de terrassement tels que pelleteuse, chargeuse, les engins de manutention et levage tels que grue mobile, les engins de transport des matériaux tels que camion benne, les échafaudages, les échelles, les outils pneumatiques tels que meuleuse, meuleuse d'angle, graveur, débrouilleur, perceuses, ponceuses, clés à choc, riveteuse, visseuse, les outils de soudure et de découpage, les outils électriques)
    2.7 contrôles du matériel et outillage
    2.8 Mesures en matière de VIH/SIDA, MPOX et autres mesures sanitaires pertinentes
3. Les procédures d'urgence
    3.1 Que faire en cas d'accident
    3.2 Que faire en cas d'incendie
    3.3 Le plan d'urgence
4. Déclaration d'accident

10. <u>Méthode de sélection du Consultant Individuel</u>

Le choix de trois (3) Consultant se fera par la méthode comparaison des CV « sélection consultant individuel » réviser en 2020.

N.B : le consultant intéressé doit mentionner dans son dossier la (les) province (s) de son choix

11. ***<u>Profil du consultant</u>***

Le Profil du Consultant est le suivant :

- Bonne connaissance des impacts environnementaux et sociaux des chantiers et des risques sécuritaires et sanitaires associés à ces types des travaux.

- Bonne Connaissance des lois et réglementations de la RDC, des normes environnementales et sociales de la Banque mondiale et des directives de la Banque mondiale relatives à l'environnement, à la protection sociale, à la sécurité au travail et autres exigences en matière de Santé et Sécurité au Travail.
- Bonne connaissance de l'OHSAS 18001, ISO 45001, ISO 14001 et des normes HSE similaires.
- Bonnes compétences des relations interpersonnelles, de communication et de renforcement des capacités.
- Bonne capacité de rédaction des rapports.
- Diplôme universitaire (BAC+5) en environnement ou science sociale ou similaire avec au moins 5 ans d'expérience pertinente.

Les consultants devront signer le code de bonne conduite du projet au moment de la signature du contrat, et au plus tard avant de commencer les activités.

12. Supervision de l'étude

Le travail des consultants seront supervisés par le Spécialiste en Sauvegarde Environnementale de la CG de STAR-EST ainsi que le Spécialiste en Sauvegarde Sociale de la CG-STAR - EST. Au niveau de la province, les consultants doivent collaborer avec les Spécialistes en charge des Sauvegardes Environnementale, Sociale incluant les aspects VBG/EAS/HS et le Monitoring des conflits pour une bonne orientation.

13. Livrables

Avant le lancement proprement dit de la mission, les Consultants tiendront avec le staff de la CG STAR-EST particulièrement le Spécialiste en Sauvegarde Environnementale et le Spécialiste en Sauvegarde Sociale de la CG-STAR-EST une réunion de démarrage au cours duquel ils expliqueront leurs méthodologies de travail, leurs stratégies de déploiement/intervention sur terrain ainsi que les moyens matériels et logistiques à mobiliser pour la réalisation de leurs missions. Un recadrage pourra être réalisé à cet effet.

Les Consultants produiront les livrables (2 rapports par PGES Générique). Les consultants produiront les versions provisoires de deux (02) rapports en version hard et soft sous format WORD et autres formats modifiables 24 jours *ouvrables de travail en RDC* après la signature du contrat et les versions finales des rapports attendues (PGES) 7 jours après avoir reçu les commentaires. Les rapports finals devront tenir compte de tous des commentaires transmis par la CG-STAR-EST qui procèderont aussi à la validation de celui-ci.